

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2018

* * * * *

L'an deux mille dix-huit, le DIX SEPT du mois de octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TAGLIONI, Maire de la commune.

Etaient présents : Mme BRECHET, Mme CRUAUD, MM. POMMIER, MM. VEYER (Adjoints), Mmes et MM. BRUNET, DARRASSE, PHILIPPEAU, FOURNY, FROGER, FARIBAUT, JOUBERT

Absents : Mmes et MM., BARBOT, BECKER, BIROT, GUIDEAU, LARDEUX

Procuration : MM BIROT (Mme CRUAUD)

Secrétaire de séance : Natacha FARIBAUT

Les comptes-rendus des séances du 27 juin et du 19 septembre 2018 sont adoptés à l'unanimité

* * * * *

1 – EXERCICE BUDGETAIRE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N°2.

Monsieur le Maire indique qu'un virement de crédit entre chapitres budgétaires est nécessaire pour régler la facture du fournisseur I2D CONSEILS : Mission d'ingénierie fluide : 2 988 €

Pour ce faire, il est proposé d'adopter la décision modificative DM2, comportant les écritures comptables suivantes :

Crédits à réduire : Chapitre 21 - article 21311 Hôtel de Ville	- 2 988,00 €
Crédits à ouvrir : Chapitre 20 - article 2031 Frais d'étude	+ 2 988,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative N°2 à l'exercice budgétaire 2018.

2 – CREATION D'UN ROND-POINT ENTREE DE BOURG : RESILIATION DE BAIL ENTRE MONSIEUR DE SAINT PERN ET MONSIEUR FOURNY, GERANT DU GAEC LE DEPART - AUTORISATION DE SIGNATURE

Dans le cadre de la réalisation d'un rond-point et d'une voie agricole à l'entrée du bourg, la commune a décidé d'acquérir plusieurs parcelles de terrain dont celle cadastrée section D n°73 1a, d'une surface de 388 m², sis lieudit Pré de la Couraie, appartenant à Monsieur DE SAINT-PERN.

Cette parcelle, exploitée par le GAEC LE DEPART, fait l'objet d'un bail rural à long terme qu'il convient de résilier. Afin de convenir des modalités de résiliation, un protocole d'indemnisation est mis en place entre la commune et Monsieur FOURNY, gérant du GAEC LE DEPART.

Les frais du protocole et de leurs suites sont à la charge de la commune.

Le montant de l'indemnité d'éviction s'élève à 153,10 € TTC.

Les sommes seront imputées au budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'indemnisation relatif à la résiliation de bail entre Monsieur DE SAINT PERN et le GAEC LE DEPART.

3 – REALISATION D'UN ROND-POINT ENTREE DE BOURG ET EFFACEMENTS DES RESEAUX : CONVENTIONS D'AUTORISATION DE TRAVAUX, D'ENTRETIEN ET FINANCIERE AVEC LE DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Dans le cadre d'une opération de mise en sécurité au lieu-dit La Croix des Frux, un cheminement piéton et un rétrécissement de la chaussée vont être réalisés en concertation avec le Département de Maine et Loire.

La mise en place d'une convention est nécessaire afin de :

- Autoriser la commune à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements convenus selon plan joint à la convention,
- Déterminer les conditions de la superposition d'affectations d'une partie du domaine public routier départemental pour permettre la gestion et l'exploitation du cheminement piétonnier, de définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements entre le Département et la commune,
- Déterminer la participation du Département au titre de la sécurité routière.

En parallèle, la commune poursuit son aménagement de traverse sur la route départementale N° 56.

Les travaux comprennent la sécurisation de l'entrée d'agglomération route d'Angers par la création d'un giratoire en 2018 et le réaménagement de la voirie route de la Poueze en 2019.

La mise en place d'une convention est nécessaire afin de :

- Autoriser la commune à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements convenus selon plan joint à la convention,
- De déterminer la participation du Département au titre de l'entretien de la chaussée départementale,
- De définir les modalités et les responsabilités d'entretien des aménagements concernés entre le Département et la commune,
- De mettre fin aux conventions d'autorisation de travaux et d'entretien voire financières portant sur des sections de la RD 56 signées entre le Département de Maine et Loire et la commune le 19/05/2005, 17/07/2009, 09/12/2013 et le 12/10/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions suivantes entre le Département de Maine et Loire et la commune :

- Convention d'autorisation de travaux d'entretien et financière – Routes d'Angers et de la Poueze – Route départementale N°56 (PR 12+347 au PR 13+669)
- Convention d'autorisation de travaux, d'entretien, de superposition d'affectation du domaine public et financière – La Croix des Frux – Route départementale N°56 (PR 7+660 au PR 8+960)-

4 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE ANGERS LOIRE METROPOLE ET LA COMMUNE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Afin d'assurer la continuité du service public sur la période 2018-2021, Angers Loire Métropole a conclu avec la commune une convention de gestion portant sur :

- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie,
- La création, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'eaux pluviales.

Afin de simplifier l'exécution de la convention, il convient de procéder à certains ajustements financiers et comptables à compter de janvier 2019 :

- les charges de personnels feront l'objet d'un versement annuel unique au cours du 2^{ème} trimestre de l'année,
- Les autres charges de fonctionnement seront remboursées semestriellement aux communes après production d'un état des réalisations

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant N°1 à la convention de gestion
- Autorise Monsieur le Maire à la signer
- Impute les dépenses et les recettes sur le budget principal de l'exercice 2018 et suivants.

5 – CONCOURS DEPARTEMENTAL « FOIRE DE POULAINS » NES EN 2018 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le syndicat du cheval breton organise le 21 octobre 2018 un concours « foire de poulains » nés en 2018.

Une subvention de 800 € accordée par Angers Loire Métropole ne permettant pas d'équilibrer le budget de la manifestation, le syndicat sollicite auprès de la commune une subvention exceptionnelle de 600 €.

Monsieur Christian PHILIPPEAU, membre du syndicat du cheval breton, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise la versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € au syndicat du cheval breton
- Impute la dépense sur le budget principal de l'exercice 2018

6 – ORGANISATION PAR FAMILLES RURALES D'UNE EXPOSITION ET D'UNE DIFFUSION DE FILMS SALLE HUGUES AUFRAY : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Dans le cadre des commémorations du 11 novembre prochain, l'Association Familles Rurales organise une exposition et une diffusion de films les 11 et 12 novembre 2018.

Compte tenu des frais divers engagés pour l'organisation de la manifestation, une subvention exceptionnelle de 220 € est sollicitée par l'association Familles Rurales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise la versement d'une subvention exceptionnelle de 220 € à l'association Familles Rurales
- Impute la dépense sur le budget principal de l'exercice 2018

7 – RESEAU LATULU – ADOPTION DE LA CONVENTION DEFINITIVE AVEC LES COMMUNES PARTENAIRES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu les avis de principe favorables donnés par délibérations des conseils municipaux des communes de :

- Saint-Léger-des-Bois le 21 novembre 2017
- Longuenée-en-Anjou le 7 décembre 2017
- Saint-Clément-de-la-Place le 20 décembre 2017
- Saint-Lambert la Potherie le 15 janvier 2018

Considérant la création du réseau de lecture LATULU en date du 11 juin 2015 regroupant initialement les bibliothèques de La Membrolle-sur-Longuenée, La Meignanne, Saint-Clément, Saint-Lambert-la-Potherie et Saint-Léger-des-Bois,

Considérant la création de la commune nouvelle de Longuenée-en-Anjou le 1er janvier 2016, regroupant les communes de La Membrolle-sur-Longuenée, La Meignanne, Le Plessis-Macé et Pruillé et la création de la commune nouvelle de Saint-Léger-de-Linières le 1er janvier 2019 regroupant les communes Saint Jean-de-Linières et Saint-Léger-des-Bois,

Considérant la demande de la bibliothèque du Plessis-Macé d'intégrer le réseau Latulu au même titre que les autres bibliothèques de Longuenée-en-Anjou et considérant la nécessité de prendre en compte l'ensemble des périmètres (populations incluses) des communes nouvelles de Longuenée-en-Anjou et de Saint-Léger-de-Linières,

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes dans la convention :

- Nouveau périmètre intégrant toutes les populations de Longuenée-en-Anjou (dont Pruillé, le Plessis-Macé) ; mais aussi celles de Saint-Léger-de-Linières (dont Saint-Jean-de-Linières); et intégrant la bibliothèque du Plessis-Macé
- Par souci de simplification, intégration des frais de communication et d'animation dans les frais de fonctionnement en plus des dépenses en ressources humaines
- Refacturation faite aux autres communes du réseau des frais d'investissement sur un même principe que les frais de fonctionnement
- Durée de la convention fixée à 10 ans
- L'intégration d'une nouvelle bibliothèque ou commune se fera par avenant à la convention ;
- Modification des instances de gouvernance : le comité de gestion comprendra 12 élus (6 titulaires et 6 suppléants) et des comités de travail pourront être organisés pour le suivi opérationnel; par ailleurs, une rencontre annuelle de bilan est envisagée.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de partenariat intercommunal du réseau LATULU entrant en vigueur à compter du 1er janvier 2019 et à gérer toutes formalités liées à cette convention
- De désigner 1 élu titulaire et 1 élu suppléant pour participer au comité de gestion
- Titulaire Florence BRECHET
- Suppléant : Philippe VEYER

8 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **RESEAU LATULU**

Présentation de Philippe VEYER

Un travail est en cours sur le statut des différentes bibliothèques car certaines sont municipales et d'autres associatives. Il convient d'envisager une harmonisation.

Animations 2017/2018 : Progression du taux de réservations dues aux réservations en ligne.

Beaucoup d'animations ont été proposées : atelier écriture, biblio café du samedi matin, heures du conte, balade contée à St Lambert le 8 juin, soirée débat à St Clément avec livre de Charline ...

Un pique-nique a été organisé en fin d'année pour les 25 bénévoles

Animations 2018/2019 : prix « Eh ! lisez-moi » : 7 classes vont rencontrer un auteur (l'école de St Clément ne participe pas)

Une conteuse va venir au Plessis Macé

Deux formations pour restaurer les livres sont en projet.

Le Plessis Macé intègre le réseau LATULU

17 novembre 2018 : biblio café à Saint Clément

Philippe VEYER est le nouveau suppléant de Florence BRECHET en tant que référent bibliothèque.

➤ **APE**

Présentation de Catherine CRUAUD

L'assemblée générale s'est tenue le 21 septembre (5 nouveaux parents étaient présents)

Des actions ont été menées comme la vente de produits, la fête de l'école Les actions ont globalement bien fonctionné sauf le loto

Il manque des bénévoles pour les animations.

Un bénéfice de 7 727 € a été dégagé.

5 600 € de participation ont été reversés à l'école

Madame SAUMUREAU Elodie est la nouvelle présidente

- 19 MAI 2019 : vide grenier

- 29 juin : fête de l'école

➤ **USC CYCLO**

Présentation de Josy FROGER

L'assemblée générale s'est tenue le 05 octobre dernier.

Le bilan de l'année 2018 est positif

Plusieurs animations ont été proposées en 2018 : une galette des rois, boucles clémentaises avec fouées (très appréciées avec beaucoup de participants) et une sortie d'un week-end à Tours avec beaucoup de licenciés présents.

24 licenciés

Le bilan financier est positif

Projets 2019 : les mêmes actions qu'en 2018 seront menées

Un nouveau bureau a été élu avec pour président Monsieur J. FILNAMBU

- 26 mai 2019 : Boucles Clémentaises

- Les 30 ans du club seront fêtés en 2019

➤ **CLIC**

Présentation de Josy FROGER

Lors d'une réunion du 09 octobre, Bénédicte CHARIER qui remplace Sophie HEULIN, a été présentée.

Un point a été effectué concernant les activités qui se sont déroulées du 1er juin au 30 septembre dernier.

224 personnes dont 88 nouvelles ont été aidées (80% ont plus de 75 ans - 8 dossiers pour Saint Clément)

Futurs projets :

- Des ateliers mémoire sont proposés à St Clément de la Place (15 personnes de présentes dont 9 de St Clément).

La majorité des participants ont pris la décision de suivre cet atelier suite au courrier que la mairie leur a adressé.

- Formations pour les aidants
- Prise en charge des personnes dépressives

➤ **FRANCAS**

Présentation de Florence BRECHET

La présidente des FRANCAS est venue visiter l'espace enfance et les ateliers TAP proposés aux enfants de l'école (Théâtre, jeux plein air, informatique...)

Etaient présents Florence BRECHET, Virginie PERCEVAL et Alexis HUAULME des FRANCAS, Sophie LEGIGAN de la Mairie

Ce sont les mêmes animateurs qui interviennent le mardi et le jeudi.

Les FRANCAS sont satisfaits de l'équipe mise en place depuis la rentrée et des relations entre les différents intervenants (enseignants, ATSEM, FRANCAS).

➤ **TRAVAUX**

Présentation de René POMMIER

❖ **SALLE OMNISPORTS**

Les travaux de réfection des sols et de l'éclairage ont démarré.

Suite à une erreur de commande d'un fournisseur, la fin des travaux va être décalée d'un mois soit le 05 novembre au lieu du 05 octobre.

Cela va poser des problèmes aux associations utilisant la salle, notamment pour le basket.

Pour les jeunes et durant cette période de travaux, les entraînements se feront à l'école.

Les avis sont partagés concernant le nombre de tracés à marquer sur le sol.

Après échanges, 5 traçages sont arrêtés.

❖ **VOIRIE**

Les travaux de voirie concernant le rond-point, la croix des Frux et le centre Bourg vont commencer plus rapidement que prévu et ce dès le 22 octobre.

Une réunion de coordination aura lieu en mairie de 9h00 à 11h00 vendredi 19 octobre.

Bilan de la réunion d'information du 12 octobre 2018 :

Hervé FOURNY : Il y a eu du monde à la réunion publique mais peu de nouveaux habitants

Monsieur le Maire : Des techniciens du Département et d'Angers Loire Métropole étaient présents pour répondre aux questions techniques

Bilan de la réunion : un bon échange entre les habitants présents et les techniciens

❖ **Débroussaillage des émissaires**

Une réunion s'est tenue samedi 13 octobre

Un devis de 15 0000 € a été adressé à la mairie

Compte tenu du montant du devis, tous les émissaires ne seront pas faits cette année.

C'est le secteur de la Croix des Frux qui a été retenu.

Monsieur le Maire : La fermeture du Syndicat est prévue pour le 31/12/2018

Toutefois, juridiquement le SIAA pourrait continuer de fonctionner. Le préfet ne l'a pas supprimé.

Monsieur le Maire va se rapprocher des autres Maires concernés par la suppression du syndicat.

❖ **AJIC**

Présentation de Natacha FARIBAUT.

Le nouveau Directeur et le nouvel animateur ont trouvé leurs marques et foisonnent de projets pour les jeunes.

Il manque toujours des bénévoles

❖ **DIVERS :**

- **Livret Saint Clément** : 200 exemplaires ont été imprimés

Chaque famille pourra venir chercher un livret en mairie (un registre des retraits va être mis en place)

Le livret va être mis en ligne sur le site internet de la commune

Une information va être diffusée dans le St Clément actu

- Visite de l'aménageur Besnier concernant le choix du nom **futur lotissement** qui va se créer sur la commune.

« Le clos de la Chiffolière » a été choisi

- Suite à la liquidation judiciaire de l'épicerie, le matériel et le fonds de commerce vont être élu.

- **BURUNDI**

Deux élus vont se rendre à ITABA. Une réflexion est menée sur des présents à emmener au nom de la commune.

Hervé FOURNY s'est rapprochée de l'USC foot – Toutes les tenues ont déjà été données.

- 03 novembre 2018 : **Repas des anciens**

La séance est levée à 22h40